

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS CULTURELS DE LA SARRE

DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL



OBJECTIF

Soutenir financièrement les projets qui visent la diversification et le renouvellement de l'offre de produits culturels à La Sarre. Ces projets devront favoriser la participation de l'ensemble des citoyens.

Admissibilité

Pour être admissible l'organisme doit :

- Être un organisme à but non lucratif incorporé selon la 3e partie de la loi sur les compagnies (avec charte) ;
- Être un organisme résidant sur le territoire de la Ville de La Sarre ;
- Avoir réalisé des activités au cours de la dernière année ou être à la première année d'incorporation (émergence) .

Pour être admissible le projet doit :

- Ne pas être déjà soutenu financièrement par d'autres programmes de la Ville de La Sarre ou du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;
- Se dérouler entre le 15 mai et le 31 octobre 2011 ;
- Démontrer la viabilité financière du projet ;
- Être un projet qui s'inscrit dans les champs d'intervention suivants : le soutien à la pratique culturelle, l'accès aux arts, le patrimoine et l'histoire, la littérature et les événements culturels.

Les demandes touchant l'aide au fonctionnement d'un organisme ne sont pas admissibles.

Sauf exception, le montant maximal de l'aide financière est fixé à 4000\$ et ne pourra dépasser 75% du coût total du projet.

Arts visuels



Danse

Littérature



Musique

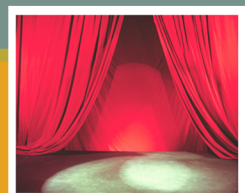
CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets soumis seront évalués selon leur qualité, leur originalité, la clientèle visée et la récurrence de la demande d'aide financière. Un projet répondant aux critères d'admissibilité ne signifie pas qu'une subvention soit automatiquement accordée. De façon plus spécifique, les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Diversifier l'offre d'activités sur le territoire ;
- Favoriser l'accès aux arts et à la culture d'ici et d'ailleurs couvrant toutes les disciplines ;
- Favoriser la mise en valeur des oeuvres de nos artistes et de nos créateurs ;
- Favoriser l'émergence de la relève ;
- Prioriser des projets innovateurs ;
- Soutenir l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture ;

Patrimoine

Théâtre



Pour faire une demande, les organismes intéressés au programme peuvent se procurer le formulaire de demande à la Maison de la culture ou au www.ville.lasarre.qc.ca.

Date limite : 29 avril 2011

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Madame Sophie Ouellet, agente de développement culturel au 819-333-2294 poste 265.

PROGRAMME SOUTENU PAR:



Ville de La Sarre

Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec 